

Compte rendu

Séance du Conseil Municipal du 8 juin 2017

Présents : MM. PAQUETTE Florent, GUYON Gérard, PINARD Daniel, VOYNNET Gabriel, Mmes DELVAL Cécile, BELIME Sandrine, MM. BLONDEAU Patrick, PAQUETTE Victor

Absents excusés : MM. BAVEREL Jacky, DREZET Hugues, GUILLOMET Jean-François, MARTIN Ludovic, Mme REBOUILLAT Héloïse

Secrétaire de séance : M. GUYON Gérard

ORDRE DU JOUR

- Validation du précédent compte rendu du Conseil Municipal
- Délibération télétransmission
- Travaux forestiers
- Délibération anniversaire
- Travaux voirie
- PLU
- Emploi été
- Emploi périscolaire
- Rythmes scolaires
- Informations Communauté de Communes
- Questions diverses

1° Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 mai est accepté à l'unanimité.

2° Délibération télétransmission

La mise en place de la télétransmission des documents à la Préfecture et Sous-Préfecture nous impose de choisir au terme d'une procédure de publicité une entreprise homologuée par le Ministère de l'Intérieur.

Après consultation, le devis de la Société Dematis a été retenu au prix de 120,00 €/an sur 5 ans. Une convention sera établie avec cette société.

Une délibération est prise à l'unanimité pour ce choix.

3° Travaux forestiers

Une consultation a été lancée pour l'exploitation d'un lot de bois parcelles 18 et 29 (Canton de Joux). Une seule offre nous est parvenue.

Après discussion, l'ETF Salvi est retenue au prix de 24,00 € H.T/m³ pour ce chantier.

4° Délibération anniversaire

Suite à la cérémonie d'anniversaire des 85 ans et pour permettre le versement du montant du cadeau, une délibération doit être prise pour valider ce choix au niveau de la Trésorerie.

Délibération votée à l'unanimité.

5° Travaux voirie

Monsieur le Maire présente plusieurs devis pour l'entretien et la réfection de la voirie.

L'entreprise COLAS est retenue pour la :

. rue du Simplon : réalisation d'un enduit et gravillons pour un montant de 7 750,00 € HT,

. voirie Clairval : reprise enrobé pour un montant de 14 975,00 € HT,

. voirie route des Pistes : reprise enrobé pour un montant de 9 945,00 € HT.

Monsieur le Maire présente une estimation pour la création d'une liaison douce route des Pistes et D 9 direction des Hôpitaux-Vieux. Ce dossier sera étudié pour 2018 et un dossier de demande de subventions sera déposé vers les services concernés.

6° PLU

Suite à la réunion du 11 mai 2017 avec le Cabinet CHARTIER, le Maire propose une réunion de travail pour étudier le PADD du PLU.

7° Emploi été

Monsieur le Maire propose de réembaucher M. CAILLARD Emmanuel pour la période estivale à raison de 20 h/semaine.

8° Emploi péri-scolaire

Plusieurs candidatures ont été reçues pour le poste mais aucune ne rentrent dans le dispositif d'emploi jeune ou d'emploi aidé.

Le Conseil, après discussion, s'oriente vers un contrat temporaire renouvelable.

Discussion à l'unanimité.

9° Rythmes scolaires

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi concernant les rythmes scolaires pourrait être modifiée.

Un éventuel retour à la semaine de 4 jours serait possible. Ce choix ne pourra se faire sans l'accord de toutes les communes du RPI.

10° Informations Communauté de Communes

Suite à la suspension de l'arrêté de fusion par le conseil d'état, la fusion des deux communautés de communes a été actée. Un nouveau Conseil Communautaire de 49 membres a été mis en place qui a élu le Président : M. Jean-Marie SAILLARD et M. Gérard DEQUE, Premier vice-président.

11° Questions diverses

. Questionnaires parking : beaucoup de réponses. Mme Cécile DELVAL se charge du dépouillement et fera une synthèse pour le prochain conseil,

. Fête de la Musique : Samedi 24 juin 2017. L'organisation se précise mais il faudra appliquer les recommandations «Vigipirate»,

. La Mairie renouvelle son inscription aux villages fleuris,

. Cimetière : la procédure de reprises des concessions a été mise en place le 8 juin 2017 pour une durée de 3 ans. A terme, cela va nous permettre de reprendre entre 20 et 30 places dans celui-ci

La séance est levée à 22 h 30.